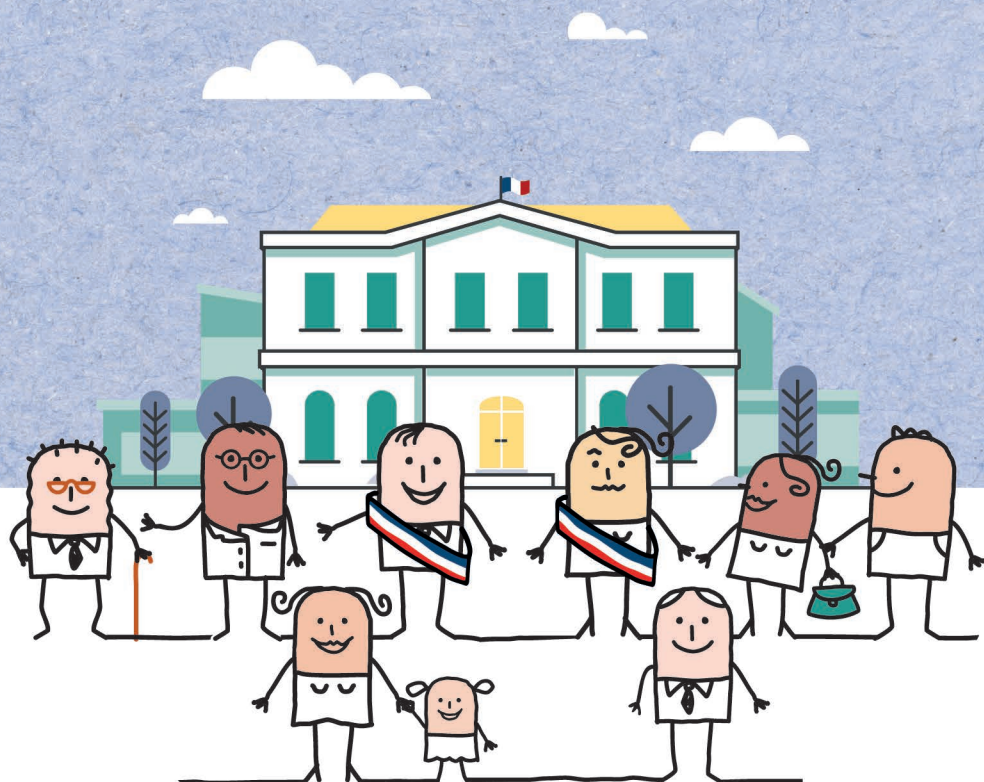


La santé mentale dans la Cité

Des repères pour comprendre, des exemples pour agir

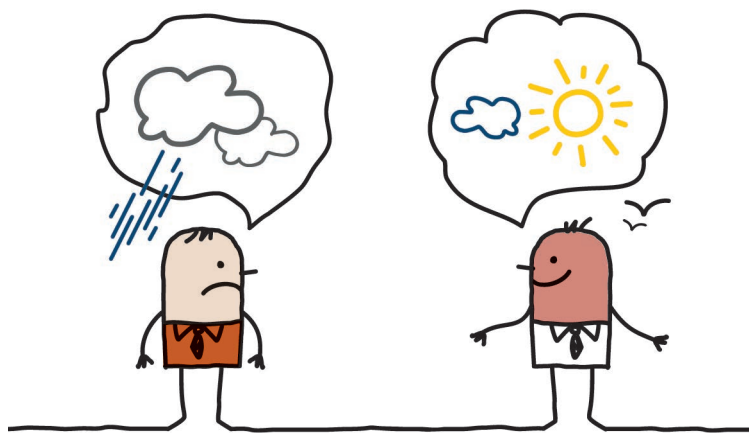




La santé mentale à l'agenda des communes

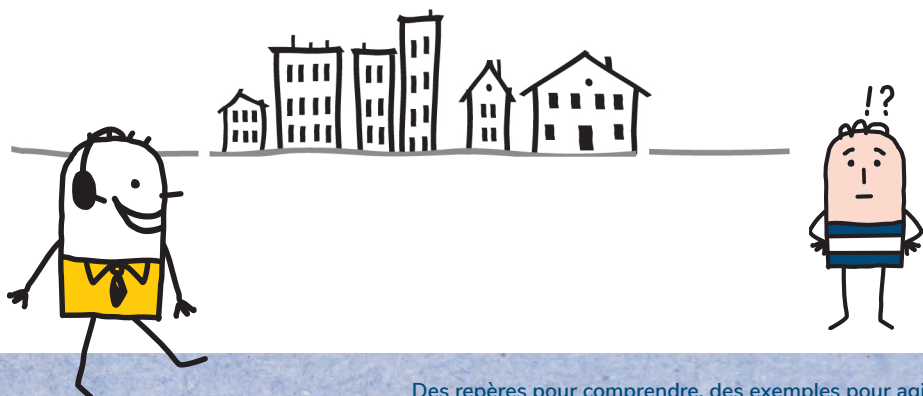
La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a révélé que la santé mentale représente un enjeu aussi bien aux niveaux politique, que social et culturel. Car si la psychiatrie concerne les personnes qui ont besoin de soins psychiatriques, la santé mentale concerne toute la population.

En tant qu'élu-e, vous avez le pouvoir et les capacités de contribuer à la santé mentale des personnes habitant votre commune. Cette brochure vous propose des repères pour comprendre la santé mentale et des exemples concrets pour vous inspirer dans la conception et la mise en œuvre de vos actions en faveur de la santé mentale de vos populations.



Sommaire

La santé mentale qu'est-ce que c'est ?	4
La santé mentale en France : quelques chiffres	6
En quoi les communes sont-elles concernées par la santé mentale ?	7
Le conseil local de santé mentale (CLSM), un outil de concertation et d'action	10
Le CLSM en lien avec les dispositifs départementaux et locaux	11
Agir pour la santé mentale de la population : toutes et tous partenaires !	13
Points de vigilance pour gagner en impact	16
Facteurs de réussite pour l'engagement des équipes municipales	16
Où trouver des financements ?	17
Ressources pour aller plus loin	18
Élaboration de la brochure	19



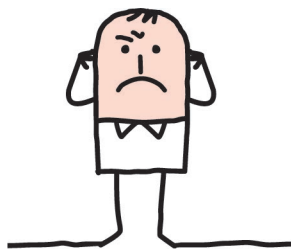
La santé mentale qu'est-ce que c'est ?

La santé mentale est une composante de notre santé **aussi importante** que notre santé physique. « Il n'y a pas de santé sans santé mentale. », rappelle l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Chaque personne est en permanence à la recherche d'un équilibre entre les ressources qu'elle a pour se sentir bien et les obstacles qu'elle rencontre. Tout au long de la vie, son état varie du bien-être au mal-être, et vice-versa. Ainsi, l'équilibre peut être rompu, puis

rétabli. Pour rétablir l'équilibre, on peut trouver des ressources autour de soi. On peut aussi les trouver en soi-même.

Notre santé mentale ne dépend pas que de nous, de notre personnalité ou de ce que nous avons vécu enfant. Elle se **consolide** ou **se détériore** en fonction de nombreux facteurs. Certains sont individuels, d'autres sont liés à la société et à l'environnement dans lequel nous vivons.



« Il faut détricoter ce qu'est la santé mentale. Il y a un raccourci, on imagine tout de suite les troubles mentaux très graves et pas la souffrance "moins visible". La santé mentale, ce n'est pas forcément le soin, c'est aussi l'environnement. La santé mentale, c'est très transversal, ça concerne des domaines qui relèvent des compétences de la ville. »

Sylviane TARDIEU, Adjointe à la santé publique et accueil des nouvelles populations à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

« La santé mentale cela dépend de l'environnement de vie. Et qui mieux que les élus locaux peuvent agir en faveur de l'environnement de leurs concitoyens. C'est dans leur feuille de route ! »

Isabelle LEROY, Adjointe au maire chargée Famille, petite enfance, santé, politique de la ville à Cholet (Maine-et-Loire), lors des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie

« La santé mentale, c'est pas que dans la tête »

Infographie adaptée de Minds (minds-ge.ch)

1

RESSOURCES PSYCHOLOGIQUES ET INDIVIDUELLES

Capacité de gestion
des émotions, compétences
relationnelles, facteurs
génétiques et biologiques,
genre

- ⊕ Estime de soi, bonne
santé physique, etc.
- ⊖ Difficulté à communiquer,
facteurs biologiques,
maladies et incapacités,
etc.

2

TISSUS RELATIONNEL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

Enfance, famille, amis,
proches, collègues, vie de
quartier, éducation, emploi,
revenu, dettes, etc.

- ⊕ Soutien social, bonnes
relations familiales, sécurité
économique, etc.
- ⊖ Expériences négatives
dans les premières années
de la vie, isolement social,
pauvreté, chômage,
décrochage scolaire, stress,
etc.

3

CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIÉTAL

Politique sociale, économique et culturelle, logement,
services sociaux, système de santé, violence et criminalité,
accès à la nature, infrastructures, environnement et risque, etc.

- ⊕ Politiques favorisant l'inclusion et l'équité économique et sociale, etc.
- ⊖ Discriminations, inégalités entre les sexes, inégalités sociales, etc.



La santé mentale en France : quelques chiffres

- Les problèmes de santé mentale sont variés, allant d'un état de mal-être à la survenue de troubles psychiques.
- Il existe de nombreux facteurs de risque, mais aussi des facteurs de protection en santé mentale aux différents âges de la vie.
- Les conséquences des troubles de santé mentale sont individuelles, sociales ou économiques.

La pandémie de Covid-19 et les mesures associées ont eu un impact sur la santé mentale de toutes et tous. Depuis début 2020, Santé publique France suit l'évolution de la santé mentale de la population¹ ; ainsi, fin septembre 2021 :

80 % des Français déclarent avoir une **perception positive de leur vie en général** (- 5 points par rapport au niveau hors épidémie) ;

15 % présentent un **état dépressif** (+ 5 points).

23 % présentent un **état anxieux** (+ 10 points) ;

63 % déclarent des **problèmes de sommeil** au cours des 8 derniers jours (+ 14 points) ;

10 % ont eu des **pensées suicidaires** au cours de l'année (+ 5 points).

Les personnes les plus en difficulté sont les personnes inactives, celles déclarant des antécédents de trouble psychologique, une situation financière difficile, et celles ayant ou ayant eu des symptômes de Covid-19.

Chez les enfants (0-17 ans) et les jeunes (18-24 ans), on observe depuis début 2021, par rapport aux trois années précédentes, une augmentation des passages aux urgences pour geste suicidaire, idées suicidaires et troubles de l'humeur. On note aussi une hausse des passages pour troubles alimentaires chez les 11-17 ans par rapport aux trois dernières années².

En 2021, la hausse des délivrances sur ordonnance en pharmacie³ **d'antidépresseurs, d'anxiolytiques et d'hypnotiques (somnifères) a été de l'ordre de 8 % (antidépresseurs) à 15 % (hypnotiques)**. Pour les antidépresseurs, cela représente environ 1 million de délivrances sur ordonnance en pharmacie en plus, par rapport à la même période aux années précédentes.

¹ « Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de Covid-19 ? », Santé publique France, septembre 2021.

² Bulletin mensuel national SPF, septembre 2021.

³ « Usage des médicaments de ville en France durant l'épidémie de Covid-19 – point de situation jusqu'au 25 avril 2021 », Étude pharmaco-épidémiologique à partir des données de remboursement du SNDS, EPI-PHARE - Groupement d'intérêt scientifique (GIS) ANSM-CNAM, 27 mai 2021.

En quoi les communes sont-elles concernées par la santé mentale ?

Les communes jouent un rôle majeur

La santé n'est pas une compétence obligatoire des communes, mais elle est une responsabilité collective et partagée !

Le rôle et la légitimité des communes à se saisir des enjeux de santé (et donc de santé mentale) ont été renforcés depuis la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST)⁴, dans un contexte de territorialisation de l'action publique en matière de santé.

Les communes jouent un rôle majeur en faveur de la santé, car⁵ :

1. La **proximité** permet d'ajuster les interventions aux problèmes locaux.
2. Les élu-es ont des leviers d'action pour lutter contre les **inégalités sociales et territoriales** de santé sur leur territoire.
3. La santé est un **enjeu transversal** : toute décision prise par une collectivité a des conséquences sur la santé des habitantes et des habitants.
4. Les collectivités sont à la **croisée** de multiples services et institutions : elles peuvent agir en faveur d'une approche globale et transversale de la santé.

5. Les communes mettent en œuvre des **politiques de santé à l'échelle locale** et concourent à la mise en œuvre des **politiques de santé régionales et nationales**.

6. Le **dynamisme et l'attractivité d'un territoire** ont pour préalable l'état de santé, le bien-être et la qualité de vie de sa population.

⁴ Loi n°2009-879 du 21/07/09 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

⁵ D'après l'argumentaire pour aider les élus locaux à mettre en place des dynamiques territoriales de santé du Cres Paca.

« J'avoue avoir été gênée parce que normalement, tout ce qui a trait à la santé n'est pas une compétence de la ville. Mais en tant que commune, nous entretenons des liens étroits avec le Département, l'ARS, la CNAM. Mieux on s'articulera, plus on proposera des actions santé de qualité. On ne va pas dire à la place des médecins ou de l'hôpital ce qu'il faut faire. Mais on peut faire progresser la santé mentale en resserrant les liens. »

Sylvie JUSTOME, Chargée de la sécurité sanitaire, de la santé et des seniors à Bordeaux (Gironde)



Les communes peuvent améliorer la santé mentale

Les collectivités disposent de compétences pour agir sur les déterminant sociaux de la santé et ainsi améliorer la santé mentale de leurs habitantes et habitants.

Action sociale

L'action sociale, notamment via les Centres communaux d'action sociale (CCAS), vient en aide aux personnes vulnérables et lutte contre l'exclusion. Or, vulnérabilité et exclusion peuvent être causes ou conséquences d'un problème de santé mentale.

Les maires contribuent au respect des droits de toutes les personnes, y compris celles vivant avec des troubles psychiques. D'autant plus depuis la crise sanitaire, les agents municipaux font face à un besoin d'écoute et d'orientation de la part de personnes en souffrance psychique.

Logement

L'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de handicap psychique sont essentiels pour assurer la continuité des soins et du suivi, dans et hors de l'hôpital, tout en favorisant l'inclusion sociale et l'autonomie, facteurs de rétablissement.

Le ou la maire assure la salubrité et contrôle le respect des règles générales d'hygiène pour les habitations. Certaines situations d'incurie dans le logement nécessitent la mobilisation de professionnels aux compétences complémentaires (habitat, santé, social, etc.).

Sécurité, tranquillité publique

Les personnes vivant avec des troubles psychiques sont plus souvent victimes de violence que le reste de la population et leur sécurité doit être protégée. Même si la plupart des troubles psychiques sont peu visibles, il arrive parfois que des personnes concernées perturbent la sûreté et la tranquillité publiques. Ces situations peuvent être abordées par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), instance de dialogue entre les acteur·rices de la sécurité, présidée par le ou la maire.

Elles donnent parfois lieu à une admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État, suite à un arrêté provisoire du ou de la maire (SDRE)⁶.

⁶ Article L3213-2 du Code de la santé publique et article L2212-2 du code général des collectivités.

« On s'occupe de la santé mentale qu'on en soit consciente ou non. Mon rôle, c'est de dépasser l'image réductrice de la santé mentale : c'est tellement plus vaste que la psychiatrie. En tant qu'élue, j'explique aux autres élus de quoi il s'agit. »

Delphine CASTELLI, Adjointe
Santé à Dunkerque (Nord)

Éducation, petite enfance

Crèches, PMI, écoles peuvent être des lieux où promouvoir la santé mentale et les façons d'en prendre soin (notamment en abordant les compétences psycho-sociales). Ils peuvent aussi jouer un rôle de prévention, repérage et orientation d'éventuels troubles psychiques.

Les communes peuvent favoriser l'inclusion scolaire en milieu ordinaire des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers (notamment en situation de handicap psychique ou vivant avec des troubles psychiques).

Urbanisme

La manière dont le territoire est aménagé peut avoir un impact positif sur la santé mentale et le bien-être de la population, via les espaces verts, les jardins partagés et les espaces publics réappropriés, ainsi que les mobilités douces, l'éclairage public de certaines zones du territoire, etc.

Élaborer des logements adaptés (collectifs ou individuels) peut faire partie des plans de construction ou de rénovation urbaine.

Culture, sport

Le sport peut contribuer à la prévention comme au rétablissement de troubles de santé mentale. De nombreux territoires utilisent la culture comme vecteur de messages d'information sur la santé mentale. L'action culturelle peut aider au rétablissement des personnes vivant avec des troubles psychiques, en les associant à la construction et réalisation de projets créatifs.

« Dans ma permanence d'élue, la santé mentale arrive toujours au détour d'un besoin principal comme : logement, emploi, petite enfance, parentalité, isolement social. La question du bien-être des habitants est une question centrale pour tous les élus. La santé mentale est partout. Elle doit être dans l'ADN de chaque élu. »

Nassera HAMZA, Adjointe Santé et Prévention, Égalité femmes hommes, Lutte contre les discriminations, Accès au droit, Suresnes (Hauts-de-Seine)



Le conseil local de santé mentale (CLSM), un outil de concertation et d'action

Le CLSM est un outil de concertation et de coordination autour de la santé mentale d'un territoire, présidé par un-e élu-e local-e, co-animé par la psychiatrie publique et piloté par un-e coordonnateur-trice. Il associe pleinement des personnes concernées par des troubles psychiques (directement ou en tant que proches), afin de veiller à leur place dans la Cité. Il constitue une expertise en santé mentale qui enrichit la conduite transversale des dossiers.

L'objectif du CLSM est de co-construire avec l'ensemble des partenaires un projet commun et de mener des actions pour améliorer la santé mentale des habitant-es. Pour la mairie, le CLSM est une passerelle entre :

- les institutions du soin, du social et du médico-social ;
- les associations du territoire ;
- toutes les directions des équipes municipales (logement, petite enfance, handicap, environnement, démocratie locale, éducation, etc.).

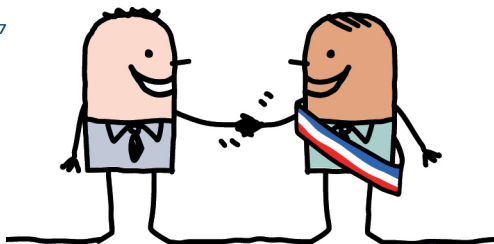
« **Avoir des idées c'est bien, mais il faut qu'elles se concrétisent, et moi je ne lâche rien. Je demande beaucoup de nouvelles à la coordonnatrice du CLSM pour qu'elle se rende compte que ce n'est pas vain ce qu'elle fait. Il y a le côté technique, mais il faut qu'il y ait une décision politique ancrée : mon rôle à moi, c'est de faire comprendre qu'on doit le faire.** »

Sylviane TARDIEU, Adjointe à la santé publique et accueil des nouvelles populations à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)



Le CLSM en lien avec les dispositifs départementaux et locaux

Le développement des CLSM s'inscrit dans le cadre des politiques de santé publique et de la politique de la ville, notamment dans la loi Santé de 2016⁷ qui définit leur rôle dans la mise en place des projets territoriaux de santé mentale⁸ (PTSM), généralement déployés à l'échelle du département.



L'instruction du 30/09/16⁹ promeut la consolidation et la généralisation des CLSM, en particulier dans le cadre des contrats de ville. La volonté de renforcer des actions d'information en santé mentale et de prévention des souffrances psychiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est réaffirmée dans la stratégie nationale de santé 2018-2022.

Cette instruction précise que les CLSM « constituent, lorsqu'ils existent, le volet santé mentale des contrats locaux de santé et des contrats de ville ».

⁷ Loi n°2016-41 du 26/01/16 de modernisation de notre système de santé, article 69.

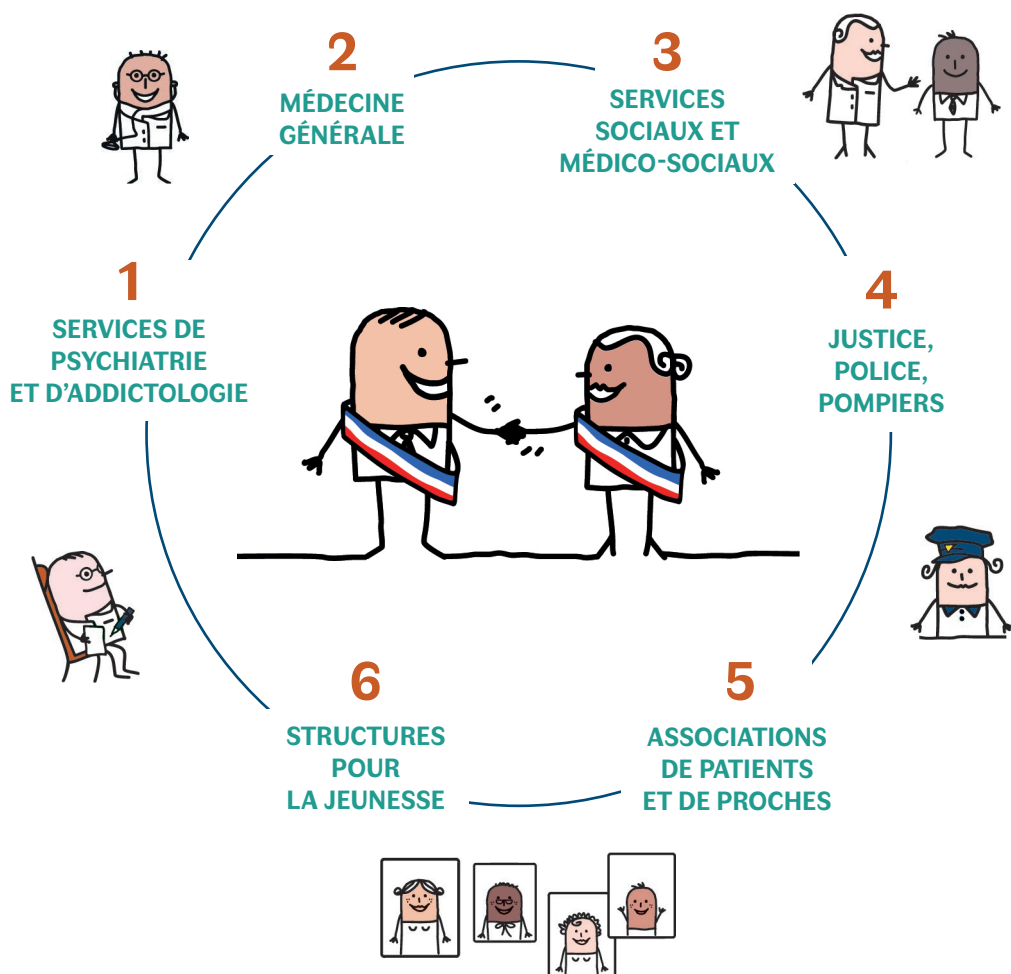
⁸ Le PTSM vise à organiser les parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture dans le champ de la santé mentale (généralement au niveau départemental). Il est construit à partir d'un diagnostic territorial partagé, élaboré en démarche collaborative par les personnes intervenant dans ces parcours et mis en œuvre par celles-ci.

⁹ Instruction DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30/09/2016 relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville.

« Dans le cadre du CLSM, nous avons un groupe de travail qui nous aide à résoudre les situations complexes, par exemple des personnes en rupture de soins et qui se retrouvent dans des situations dramatiques. »

Anne TERLEZ, Première adjointe au maire à Louviers (Eure), lors des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie

À la table de concertation d'un CLSM



1. Établissements publics de santé mentale (EPSM) et cliniques, Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), etc.

2. Médecins généralistes et centres de santé

3. Centres communaux d'action sociale (CCAS), Mission locales, Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) et d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (SAMSAH), etc.

4. Police municipale, pompiers, gendarmerie, aide aux victimes, protection judiciaire de la jeunesse, etc.

5. Advocacy, Argos 2001, Collectif Schizophrénies, Fnapsy, France Dépression, Unafam, Groupes d'entraide mutuelle (GEM), etc.

6. Crèches, PMI, Éducation nationale, Maisons des adolescents (MDA), Espaces santé jeunes, Programmes de réussite éducative, etc.

Agir pour la santé mentale de la population : toutes et tous partenaires !



« La détresse économique, psychique et physique des étudiants nous a beaucoup interpellés. On a distribué des paniers-repas : la santé mentale n'est pas dissociable du reste. »

Sylvie JUSTOME, Chargée de la sécurité sanitaire, de la santé et des seniors à Bordeaux (Gironde)

« La santé mentale concerne beaucoup de champs : des forces de l'ordre à l'habitation en passant par le social et le soin. Pour un élu, s'impliquer sur ces questions c'est un moyen de toucher énormément d'acteurs ! »

Alexandre FELTZ, Adjoint à la maire en charge de la santé publique et environnementale, Strasbourg (Bas-Rhin)

Découvrez quelques initiatives inspirantes, recueillies aux quatre coins de la France.

ACTION SOCIALE

Un repérage des personnes âgées fragilisées

La ville de Cherbourg et son CLSM ont instauré un repérage des situations de fragilité chez des **personnes âgées isolées**. L'objectif est de mieux repérer l'isolement en réunissant les partenaires concernés pour définir les critères d'alerte. Réalisation d'une fiche « **Restons vigilants envers les seniors** » et actions de sensibilisation des agents d'accueil et gardiens d'immeuble.



URBANISME

Un forum pour la rénovation urbaine

Le Pays du Lunévillois et de nombreux partenaires ont organisé le forum « **De la rénovation à la location** », à destination des propriétaires privés du territoire, afin :

- d'améliorer l'adéquation entre offre de logements privés et besoins des publics en situation de fragilité ;
- de faciliter l'accès ou le maintien dans le logement de personnes suivies par les services de réinsertion ;
- de convaincre des propriétaires ayant un bien de s'adresser au groupe logement du CLSM pour la recherche et l'accompagnement d'un-e futur-e locataire.

PETITE ENFANCE

La réalisation d'un guide pour les parents

La ville de Saint-Brieuc et son CLSM ont élaboré un « **Guide des parents** » : recueil d'adresses et de numéros utiles, avec les partenaires locaux.



SANTÉ MENTALE

Une formation aux premiers secours en santé mentale

À Bordeaux, 75 personnes de terrain ont suivi la formation **Premier secours en santé mentale (PSSM)**. Ce sont essentiellement des personnes travaillant dans les domaines du social et du médico-social. L'objectif était de former les personnes qui occupent des postes-clés et qui rayonnent sur leurs quartiers, leurs structures.

ACTION SOCIALE

Des permanences d'écoute psychologique

À Lyon, des **permanences d'écoute** ont été mises en place dans le centre social du 8^e arrondissement. Assurées deux fois par semaine par une psychologue, ces consultations sont une porte d'entrée vers un suivi psychologique via ce centre social non étiqueté « santé mentale ». L'objectif est aussi d'orienter vers d'autres partenaires et de ne pas laisser les gens seuls.

SANTÉ MENTALE

Un rallye portes ouvertes pour faire connaître les lieux de soins

Dans le cadre des **Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)**, la ville de Mulhouse a organisé un rallye portes ouvertes des associations et structures du champ de la santé mentale, en partenariat avec des personnes concernées par des troubles psychiques (directement ou en tant que proches) et des services de psychiatrie. Cette action a été relayée dans les médias locaux.

www.santementale68.fr

SANTÉ

Des groupes de paroles autour du Covid-19

Pour limiter les impacts de la crise sanitaire sur la santé mentale et physique des habitant-es, la direction de la santé de la ville d'Évry-Courcouronnes a organisé des temps de paroles, d'échanges et d'informations sur le Covid-19.

Le projet a été piloté par la coordinatrice de l'Atelier santé ville (ASV), celle du CLSM et la chargée de mission prévention et promotion de la santé de la ville. Les échanges ont été animés par un binôme psychologue/infirmière, en partenariat avec des associations, des maisons de quartier, les services municipaux (jeunesse, gestion urbaine durable, politique de la ville), le centre départemental de prévention et santé, un lycée professionnel et des professionnels libéraux.

LOGEMENT

Une information sur les troubles psychiques adaptée aux bailleurs

Le CLSM Val-d'Oise Est a rédigé et diffusé une brochure sur les troubles psychiques à destination des bailleurs et des gardiens d'immeubles.

Le groupe de travail réunit des membres du pôle de psychiatrie de Gonesse, l'Association LADAPT, des services logements municipaux, trois bailleurs, le SIAO, l'Unafam et le Groupe d'entraide mutuelle Mille et une vies.



CULTURE

Un spectacle interactif sur le bien-être et le mal-être

Financée dans le cadre du contrat de ville de Dunkerque, une action culturelle a été imaginée autour des impacts (positifs et négatifs) des transformations familiales sur la santé mentale, intitulée « **Portrait de familles** ». Une compagnie d'artistes

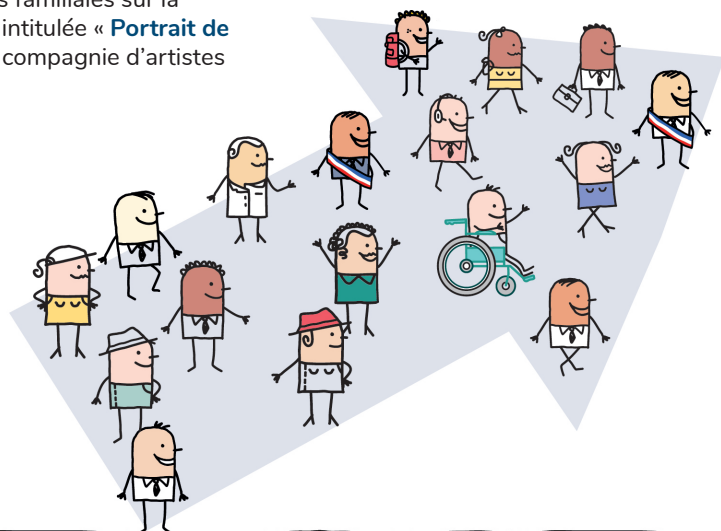
recueille la parole des habitant-es sur ce qui fait leur bien-être et leur mal-être au quotidien. Après huit jours de rencontres, un portrait est présenté aux habitant-es lors de deux représentations.

SPORT

Un dispositif sport santé et santé mentale

En 2021, lors des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) le CLSM de l'Eurométropole de Strasbourg et la Maison sport-santé ont assuré une **animation sportive** devant le centre administratif, dans le cadre de l'ouverture à la santé mentale du « sport-santé sur ordonnance ». Depuis cinq ans, professionnel·les de santé, familles, personnes concernées par des troubles psychiques organisent un événement convivial devant le centre administratif.

Voir d'autres exemples dans la partie
« Ressources pour aller plus loin »
Détails des actions menées par les CLSM sur
www.clsm-ccoms.org



Points de vigilance pour gagner en impact

1. Un projet inscrit **dans la durée** a plus d'impact qu'un événement réalisé une seule fois.

2. Une action efficace n'est pas nécessairement une action de grande envergure. Mener des **actions régulières** auprès d'un public ciblé ou restreint participe à une meilleure connaissance de la santé mentale.

« **La santé mentale c'est l'affaire du quotidien, dans tous les projets et toutes les rencontres. Lorsque je traite d'un sujet, par exemple la création d'un lotissement, d'un jardin associatif partagé, d'une aire de jeu pour enfants, je pense à l'impact sur la santé mentale des habitants. »**

Xavier PREVEDELLO, Maire de Saint-Porquier (Tarn-et-Garonne), Conseiller délégué en charge du CLS et du CLSM en Terres des confluences

3. Informer sur les troubles psychiques et sur la psychiatrie est une façon de parler de santé mentale, mais ce n'est pas la seule. Parler du travail, de l'environnement de vie, du rôle de parents, de l'avancée en âge, c'est **sensibiliser la population à prendre soin de sa santé mentale.**

4. Informer et orienter les personnes vers des ressources complémentaires, locales ou nationales, est essentiel pour offrir une information la plus complète possible.

« **Il faut toute une ville pour rester en bonne santé. »**

Éric PIOLLE, Maire de Grenoble (Plan municipal de santé)

Facteurs de réussite pour l'engagement des équipes municipales

- La volonté du ou de la maire et l'engagements des élu-e-s.
- La transversalité des services municipaux.
- L'explicitation de l'action mise en œuvre pour rassurer et permettre l'appropriation par les habitant.es.
- L'implication des relais locaux et le développement des partenariats.
- La limitation des actions et du nombre de réunions.
- La co-construction des actions avec les populations.
- Des ressources humaines dédiées.
- L'intégration des actions en faveur de la santé mentale dans la communication de la ville.

Où trouver des financements ?

Les Agences régionales de santé (ARS)

Certaines ARS peuvent financer des postes de coordonnateurs de CLSM.

> Se rapprocher du ou de la référent-e Santé mentale régional-e, ou de la délégation départementale de l'ARS.

Les crédits politique de la ville

La politique de la ville, coordonnée par l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), a pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires, en mobilisant des crédits spécifiques pour les habitant-es des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en complément des crédits du droit commun.

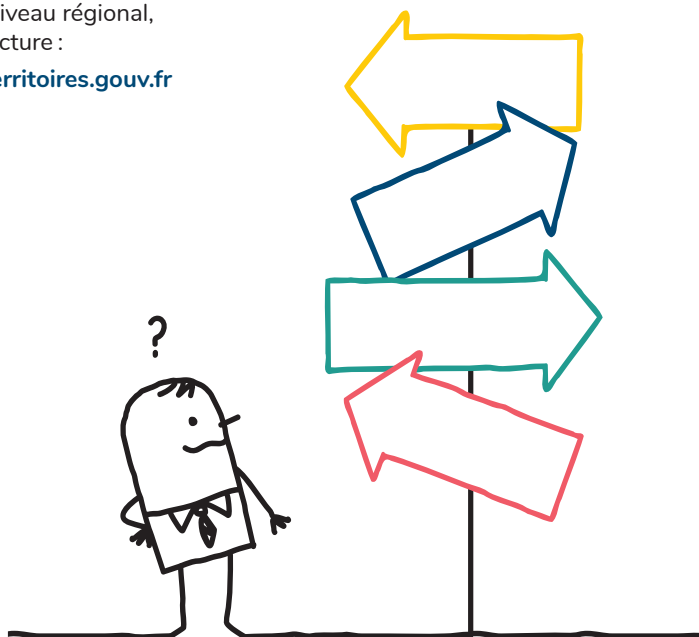
> Demande via la plateforme Dauphin de l'ANCT ou au niveau régional, auprès de la Préfecture :

www.cohesion-territoires.gouv.fr

Les appels à projets (AAP)

- Des institutions publiques (ARS, Région, Préfecture de région, Conseil départemental, Ville...),
- Des caisses d'assurance maladie,
- Des fondations ou associations reconnues d'utilité publique.

Il est aussi possible de répondre à des appels à manifestation d'intérêt (AMI), des prix et des bourses.
(ex. : le site www.promosante-idf.org recense des AAP)



Ressources pour aller plus loin

Pour comprendre

- Découvrir la santé mentale à tous les âges de la vie sur le site Psycom-Santé mentale Info

www.psycom.org

- Comprendre la santé mentale grâce au **Cosmos mental**®, un kit pédagogique Psycom



- Explorer l'infographie du site Minds

www.minds-ge.ch/la-sante-mentale-cest-pas-que-dans-la-tete

- Suivre l'évolution de la santé mentale de la population

www.santepubliquefrance.fr

- Trouver des ressources et les travaux de la Commission Santé sur le site de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

www.amf.asso.fr

- Comprendre l'importance du rôle des communes et des élu.es locaux·ales en santé, via l'association Élus, santé publique & territoires (ESPT)

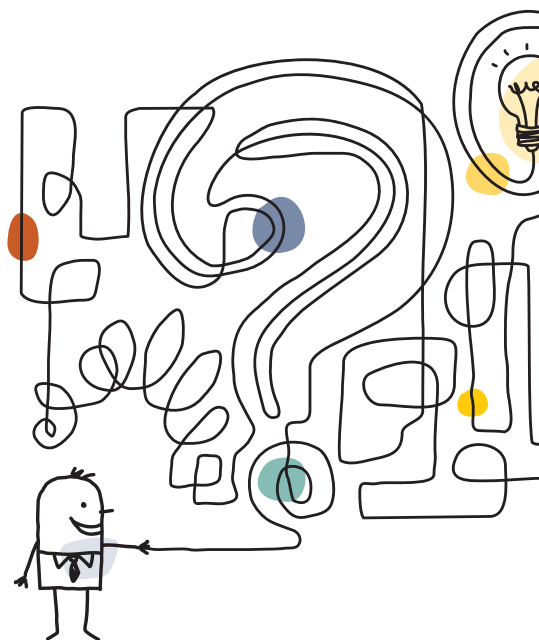
www.espt.asso.fr

- Découvrir les ressources du réseau français des Villes Santé-OMS

www.villes-sante.com

- Lire l'argumentaire pour mettre en place des dynamiques territoriales de santé - CRES Paca, 2020

www.cres-paca.org



Pour agir

- Trouver un appui pour une politique de promotion de la santé, via les instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) et autres structures du réseau FNES

www.fnes.fr

- Découvrir les Conseils locaux de santé mentale (CLSM) sur le site du Centre national de ressources et d'appui aux CLSM. Et le détail des actions décrites dans les exemples

www.clsm-ccoms.org

- Consulter le site de la Fabrique Territoires Santé, pour connaître les dynamiques territoriales de santé (ASV, CLS, CLSM, etc.)

www.fabrique-territoires-sante.org

- Explorer la Banque d'expériences du réseau des CCAS

www.unccas.org



- Chercher l'inspiration pour les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)

www.semaines-sante-mentale.fr

- Découvrir les exemples présentés aux Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, organisées en 2021 par le Ministère des Solidarités et de la Santé

www.solidarites-sante.gouv.fr

- Lire le Guide de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
« La santé et le bien-être dans les quartiers en renouvellement urbain »

www.anru.fr/la-docutheque

- Découvrir la formation Premier secours en santé mentale (PSSM)

www.pssmfrance.fr

- Trouver des formations sur les interventions en santé dans les collectivités auprès du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

www.cnfpt.fr

Élaboration de la brochure

Cette brochure a été rédigée par Aude Caria (Psycom), Marie-Hélène Déchaux, Pascale Fritsch (Direction générale de la santé/Bureau Santé mentale), Maureen Gac, Fanny Pastant (CCOMS / CLSM) et Elsa Micouraud (Fabrique Territoires Santé), dans le cadre d'un groupe de travail, co-piloté par le Ministère de la Santé (DGS/Bureau santé mentale) et Psycom, inscrit dans la Feuille de route nationale Santé mentale et psychiatrie.

En coordination avec Nelly Jacquemot, Sarah Reilly et les membres de la commission Santé (Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité - AMF).

Avec la contribution des membres du groupe de travail : Clarita Beny (Direction générale de la cohésion sociale - DGCS), Fabienne Blain (Collectif Schizophrénies), Dr Jean-

Victor Blanc (CHU Saint-Antoine), Valérie Ulrich (Direction recherche, études et évaluations en santé - DREES), Christine Ferron (Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé - FNES), Ingrid Gillaizeau (Santé publique France), Dr Jean-Yves Giordana (Conseil scientifique du CCOMS), Sylvia Guyot (Direction générale de la cohésion sociale - DGCS), Dr Williams Josse (DRH des ministères sociaux), Dre Marine Lardinois (Association des jeunes psychiatres et jeunes addictologues - AJPA), Catherine Maillot (Solidarités usagers Psy), Marie-Jeanne Richard (Unafam), Estelle Saget (journaliste santé), Lucie Supiot (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Auvergne-Rhône-Alpes). Et de Pilar Arcella-Giroux et Marie Fontaine (Agence régionale de santé Île-de-France).

Cette brochure est téléchargeable sur www.psycom.org.

La Direction générale de la santé prépare la politique de santé publique, notamment pour la promotion de la santé dans tous les milieux de vie, et la prévention collective et individuelle tout au long de la vie. Elle pilote sa mise en œuvre, en lien avec les autres directions et services du ministère chargé de la santé, les ARS, les départements compétents des autres ministères, et les établissements ou organismes qui y contribuent.

Le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) pilote depuis 2007 un programme d'appui au développement des conseils locaux de santé mentale (CLSM), grâce au soutien de l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) et de la Direction générale de la santé.

PSYCOM

Psycom est un organisme public d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous. Il met pour cela à disposition une variété d'outils (site psycom.org, brochures, kit pédagogiques, clips), propose des sensibilisations (animations, conférences, webinaires) et assure une veille de l'actualité de la santé mentale (newsletter Psycom Info).



L'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'État pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements.

